

1. Validation du compte rendu de la plénière précédente

Le compte-rendu de la réunion du 15 janvier 2024 est validé.

2. Présentation des aménagements de l'axe 1 du schéma directeur cyclable

Voir document présenté en séance.

Question sur la signalisation du double sens cyclable – éléments de réponse :

- Le double sens cyclable a été officiellement introduit en juillet 2008 dans le droit français : le décret n°2008-754 du 30 juillet 2008 prévoyait la mise en place des DSC pour les cyclistes dans les zones 30 et les zones de rencontre.
- Les collectivités avaient 2 ans pour se mettre en conformité en aménageant les rues concernées, ou en prenant un arrêté pour exclure certaines rues.
- En 2015, cet article a été modifié et s'applique également aux rues dont la vitesse maximale autorisée est inférieure ou égale à 30km/h. « Lorsque la vitesse maximale autorisée est inférieure ou égale à 30 km/h, les chaussées sont à double sens pour les cyclistes sauf décision contraire de l'autorité investie du pouvoir de police. » NB : les décisions prises pour exclure le double sens cyclable doivent nécessairement être motivées.
- La rédaction de cet article ne mentionne pas la signalisation, et entretient le flou sur la nécessité de mettre en place le panneau « sauf vélo » sous le panneau de sens interdit. Une question écrite à l'Assemblée Nationale permet de clarifier cette situation. :
 - « En ce qui concerne la signalisation verticale du double sens cyclable, le panneau M9v2 (sauf vélos) doit obligatoirement figurer en dessous du panneau sens interdit B1.
 - Les panneaux d'indication signalant la présence de cyclistes en sens inverse (C24a et C24c) sont facultatifs mais conseillés »



C 24 a

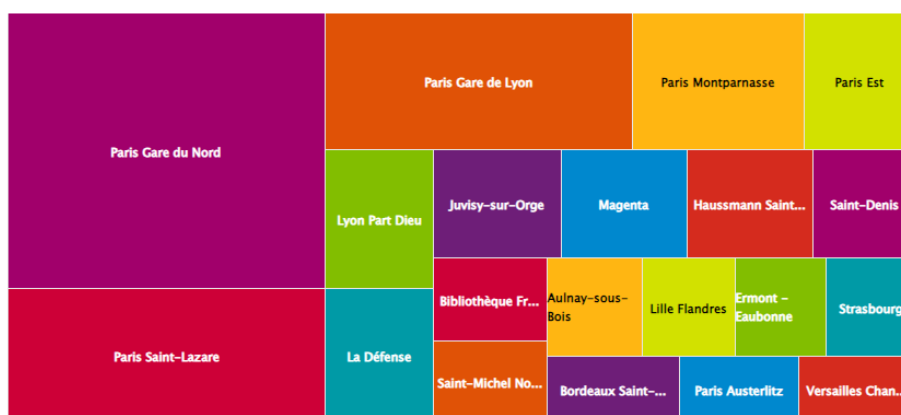


B1 et M 9v2

- Ainsi, en zone 30, le double-sens cyclable est la règle et pas l'exception.

Les questions / discussions en séance ont porté sur :

- Suppression du stationnement Rue Jean Jaurès
 - Remarque d'une riveraine que le stationnement dans la rue J. Jaurès en semaine n'est pas utilisé par les riverains mais par des usagers de la gare.
 - Pour autant vers où va se reporter ce stationnement ? Environ 22 places de stationnement pour du stationnement de courte durée avec horodateurs (ce n'est pas possible de stationner à la journée, il y a régulièrement du contrôle)
 - Pour le stationnement longue durée, le PIR – Parking d'Intérêt Régional (parc relais) situé 1 Rue Raoul Dautry, 95120 Ermont est plutôt fréquenté mais reste peu connu et des places restent disponibles.
- Officialiser ou interdire le double-sens vélo rue Jean-Jaurès
- Officialiser ou interdire le double-sens vélo dans la rue des Callais
- À l'arrivée à la gare d'Ermont-Eaubonne, les solutions pour continuer de l'autre côté de la gare (traversée de l'esplanade Nelson Mandela, traversée de la gare ...) ne sont pas encore définies, c'est un sujet d'interopérabilité entre les différents plans cyclables (communaux et départementaux). La mise en œuvre de l'axe 1 du schéma directeur cyclable va renforcer les attentes sur ce sujet
- Différence de traitement entre rue du Bel Air et rue Pierre Curie par rapport aux zones « zébrées » empêchant le stationnement en face des portails : systématiques rue Pierre Curie, rares rue du Bel Air
- Remarque sur les flux très importants de voyageurs sur la gare d'Ermont-Eaubonne (16^{ème} gare de France - sur plus de 3000 gares SNCF - avec une fréquentation annuelle de plus de 21,7 millions de voyageurs - chiffres 2022, source [Open data SNCF](#)), au regard desquels les ambitions de la piste 1 du schéma directeur vélo paraissent limitées



Enfin il est rappelé en séance que la RD 909 / rue du Général Leclerc n'est pas aménageable pour la circulation (dangerosité, manque de foncier pour créer de la circulation vélo). C'est un constat partagé entre le département (responsable sur cet axe) et la mairie d'Eaubonne

3. Propositions d'aménagements par le groupe de travail mobilité piétonne

- a. Sécurisation de la circulation piétonne aux abords de l'école Paul Bert et du collège Jules Ferry
- b. Sécurisation de la circulation piétonne aux abords Nord-Est de la gare d'Ermont Eaubonne

Voir la présentation jointe

Sur la partie gare, une proposition complémentaire en séance pour étendre le passage piéton peu visible aujourd'hui (dans le tournant) à une zone plus large qui pourrait commencer au débouché de l'esplanade Nelson Mandela

La mairie va étudier ces propositions.

4. Questions diverses

Je souhaiterais savoir si un repair café qui n'a lieu que ponctuellement à Eaubonne (contrairement à Ermont) ne pourrait avoir une régularité plus rapprochée. Comment ça fonctionne actuellement? Combien de bénévoles ? Le statut ? et si l'idée d'un local dédié pourrait se mettre en place ?

8 bénévoles + une association de Saint-Prix -> une équipe restreinte

Local dédié : les difficultés sont de trouver le lieu d'une part et animer le lieu d'autre part, avec des personnes disponibles et qualifiées pour faire de la réparation

Aujourd'hui le rythme est 1 tous les 2 mois, car les moyens humains sont limités. L'investissement bénévoles nécessaire est conséquent.

Remarque des participants du CDD : les moyens, le local, la possibilité d'avoir du matériel sur place facilite l'envie des bénévoles pour participer régulièrement.

Pour la mairie, le local ne fait pas tout, il faut une équipe de bénévoles motivée (ce qui est à l'origine du projet à Eaubonne).

→ à voir comment le CDD peut participer à relancer le sujet.

→ En parallèle, la perspective d'un lieu aiderait le projet

Cela pourrait être intégré dans un projet plus vaste de tiers lieu sur Eaubonne, avec d'autres associations (Café Vert, MDB ...)

Remarque que jusqu'à aujourd'hui l'approche d'Ermont (Développement Durable, basé sur du bénévolat) est différente de celle d'Eaubonne (offrir un service quitte à faire appel à des professionnels)

Peut-on envisager de passer la ville à 30 km/h en totalité ?

Oui la réflexion est en cours

Remarque que même si la vitesse 30 n'est pas toujours respectée, la vitesse globale diminue quand le 30 km/h est mis en oeuvre

Question sur comment le faire respecter

Qu'en est-il de l'analyse du patrimoine arboré de la ville ? Arbres remarquables nouvelles plantations...

reporté

Je souhaiterais savoir où en est l'organisation du jardin partagé ? Le nombre de participants et quand il pense commencer à fonctionner et être prêt à être cultivé ?!
reporté

Prochaine plénière du CDD : lundi 27 mai 2024, salle des fêtes, 20h

Sujets à aborder

- Usage des nichoirs
- Quelles orientations sur la pollution lumineuse (cf. la présentation faite en CDD en 2022)

Liste de présence à la réunion du 18 mars

Sexe	Nom	Prénom	Présence réunion CDD 18/03/24
Madame	Thienot	Hoï-Yan	Non
Madame	Belladonna	Ines	Non
Madame	Devred	Violette	Non
Madame	Arroum / AIT KACI	Lylia	Non
Madame	Palacios	Christia	Non
Monsieur	Weil	Arnaud	Non
Madame	Lokpo	Maud	Oui
Madame	Bigaux	Joëlle	Oui
Madame	Theriez	Patricia	Non
Madame	Alix	Nicole	Oui
Madame	Vickridge	Marie-Christine	Oui
Madame	Franque	Martine	Non
Madame	Vervier	Anne-Laure	Oui
Madame	Doussaint	Jeannine	Non
Madame	Skrzek Falaize	Dominique	Non
Monsieur	Antunes	Alberto	Non
Monsieur	Dos Santos	João Carlos	Non
Monsieur	Caillard	Patrice	Non
Monsieur	Le Magueresse	Vincent	Non
Monsieur	François	Stéphane	Oui
Monsieur	Lay	Vincent	Non
Monsieur	Fenyi	Nicolas	Non
Monsieur	Schneider	Romain	Non
Monsieur	Hauchecorne	Jérôme	Oui
Monsieur	Le lay	Stéphane	Non
Monsieur	Ikosso Lokotongo	Thaddée	Oui
Monsieur	Morizot	Christophe	Non
Monsieur	Da Mota	Ramiro	Oui
Monsieur	Vanjak	Christian	Oui
Monsieur	Pelin	Henri	Non
Monsieur	Legendre	Frédéric	Oui
Monsieur	Dumazet	Daniel	Non